



Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire

Feuille de route des travaux du Bureau en vue du plan ESS de sortie de crise

Paris le 4 avril 2020

La crise sanitaire du CoVID-19 entraîne une crise économique d'ampleur qui frappe déjà durement les acteurs économiques du pays. Les entreprises et organisations de l'ESS ne sont pas épargnées par cette double crise, étant à la fois concernées par l'impact économique, mais aussi en tant qu'actrices du lien social qu'il est nécessaire de maintenir dans la situation.

L'ESS en première ligne dans la crise

De manière assez large, les acteurs de l'ESS auront démontré dans cette période que leurs activités sont essentielles à la Nation, voire même en première ligne dans une telle situation de crise, notamment dans les secteurs du sanitaire et social, de la solidarité, de la production et de la distribution alimentaire. Pour les acteurs des autres champs de l'ESS, à l'image de l'ensemble des acteurs économiques, l'impact de la crise sur leurs activités est important - voire vital - et justifie un traitement au moins égal¹, mais aussi durable, ce qui constitue encore un point de vigilance dans la conception et le déploiement des politiques publiques de façon coordonnée. La force de l'ESS ne se mesure pas seulement dans l'urgence de la crise ; elle en est l'un des principaux amortisseurs aux niveaux territorial, national, européen et international.

La situation appelle donc une mobilisation immédiate pour remédier aux problèmes d'accessibilité et d'éligibilité aux dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics, et pour résoudre les difficultés posées le cas échéant par la continuité d'activité ou les relations avec les organismes financiers.

Au-delà de la crise : une ESS porteuse d'une ambition de transition globale

Nous devons porter collectivement la conviction que rien ne pourra plus être comme avant. Ce que la crise dit de nous, de nos réactions et de nos difficultés, démontre que nous ne pourrions plus demain habiter le monde comme nous l'avons fait jusqu'à présent. Les acteurs de l'ESS doivent collectivement porter cette ambition, et se préparer à convaincre l'ensemble des acteurs économiques de l'importance d'adopter un modèle de développement plus juste et plus durable. Par les valeurs et principes qu'elle porte, l'ESS peut-être le catalyseur d'une société plus sobre, plus juste et plus fraternelle.

Il faudra donc non seulement relancer à court terme les activités des acteurs de l'ESS, au besoin en sollicitant de nouveaux outils, et nécessairement en ayant une approche plus transversale qu'elle ne l'a jamais été. Mais il faudra

¹ En comparaison aux entreprises traditionnelles en termes d'aides économiques en particulier

aussi se mettre en situation de positionner l'ESS dans l'ensemble des enjeux globaux de transition de notre modèle économique, social et environnemental, dans l'émergence de nouveaux modes de production, de distribution et de consommation, dans la création de nouvelles activités et filières...

L'ESS actrice de la relance économique et de la « sortie de crise »

Le Conseil supérieur de l'ESS se voit donc confier la mission de participer à l'élaboration d'un « **plan d'appui à l'ESS pour la relance et la transformation du modèle économique, écologique et social français** » dans l'objectif de lui permettre de prendre une part plus importante dans les activités économiques et sociales du pays après la crise, compte tenu de ses forces pour structurer un modèle de production, de distribution et de consommation plus résilient, plus conscient de son impact et de sa capacité à construire un avenir soutenable.

Ce plan devra tout d'abord permettre d'identifier les conditions d'une reprise d'activité rapide dans tous les secteurs d'activité de l'ESS. Il s'agira de veiller à ce que, au prétexte de mesures de soutien à l'économie, les entreprises de l'ESS ne soient paradoxalement pas exclues en raison de leur modèle. Il faudra donc lever les freins potentiels de toutes natures (juridiques, réglementaires, financiers, procéduraux...) à la reprise des activités antérieures, et plus généralement, garantir l'accès aux dispositifs dont ces acteurs bénéficient (subventions, marchés publics...).

L'ESS comme vecteur de transformation économique et sociale

Ce plan devra également identifier les axes de développement permis par la nécessité de transformer l'activité économique et de renforcer la cohésion sociale, en s'appuyant d'une part sur les moyens et compétences spécifiques à l'ESS (au besoin en clarifiant « véritablement » certains sujets d'incompréhension comme la nature de l'entreprise associative, la notion de non-lucrativité, la comptabilisation des activités...) et d'autre part sur les opportunités juridiques et financières à construire ou à identifier pour l'après-crise de manière à faire émerger les conditions durables d'un environnement de « contre-crise ». Ces axes de développement pourront utilement s'appuyer sur les constats faits dans la période que nous connaissons ; à titre d'exemples :

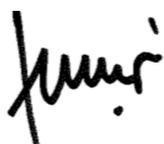
- la réduction forcée des mobilités doit nous interroger sur le développement de nouvelles formes adaptées aux enjeux sociaux et environnementaux ;
- les synergies d'ampleur entre monde agricole et grande distribution pourraient conduire à des alliances nouvelles et durables au service de la transition alimentaire et d'une consommation plus responsable ;
- la prise de conscience de l'impérieuse nécessité de garantir la fourniture de biens et services essentiels doit nous conduire à définir les « communs » utiles à tous, et inventer leurs modes de gestion innovants qui peuvent s'inspirer des principes et pratiques de l'ESS ;
- la nécessité de maintenir des liens sociaux, des liens d'entraide et de solidarité en dépit du confinement amène à concevoir des formes inédites de communautés solidaires, de soutien aux personnes isolées, de réponses à des besoins sociaux inédits en nous appuyant sur la force du collectif qui caractérise les sociétés de personnes et sur l'innovation sociale ;
- la baisse des revenus d'activité conduit à imaginer autrement l'assise de la protection sociale comme les bases de la politique redistributive, ainsi que la garantie d'un revenu d'existence ;
- les leçons des décisions prises en matière de sécurisation financière des acteurs peuvent conduire à faire évoluer l'écosystème financier vers des engagements de long terme, vers la promotion de la finance solidaire et de sa destination ;
- l'extension massive du télétravail et sa cohabitation potentiellement conflictuelle avec le maintien d'activités nécessitant une présence physique imposent de réviser les droits sociaux comme de promouvoir de nouvelles formes d'emploi, notamment à destination des travailleurs des plateformes ;

- la prise de conscience de la nécessité de conserver des activités stratégiques sur le territoire national nous amène à identifier celles qui doivent justifier une relocalisation de l'économie, et la place des acteurs de l'ESS dans cette démarche, qui pourront judicieusement s'appuyer sur la reconnaissance d'une compétence de chaque niveau de collectivité pour soutenir l'ESS...
- L'indispensable intégration de l'économie sociale et solidaire dans les politiques européennes afin de contribuer au socle européen des droits sociaux ainsi que dans la réalisation du Green Deal ;
- La prise en compte effective des Objectifs de Développement Durable comme base de nos politiques nationales comme européennes et internationales pour notre changement de système et dont l'atteinte ne pourra se faire sans un développement appuyé de l'économie sociale en France et dans le monde.

Un portage renforcé par le ministère de la Transition écologique et solidaire

Afin de rendre opérationnels ces axes de développement ou d'autres, il est proposé aux acteurs de l'ESS de contribuer directement *via* leurs représentants au CSESS ; des outils dédiés seront mis en place et le Bureau du CSESS constituera la commission *ad hoc* en charge du suivi et de la mise en forme des propositions. Les mesures du pacte de croissance de l'ESS, y compris celles qui avaient été dans un premier temps arbitrées défavorablement, pourront utilement s'intégrer à ce plan de relance.

Enfin, les propositions issues des travaux du CSESS pourraient trouver avantage à intégrer le plan en cours d'élaboration par le ministère de la Transition écologique et solidaire qui s'articule autour de cinq thématiques : se déplacer / se loger / produire / se nourrir / protéger ; en incluant la thématique transversale de l'ingénierie nécessaire à un tel plan, ces propositions pourraient bénéficier de conditions de mise en œuvre renforcées.



Jérôme SADDIER

Président ESS France
Membre du Bureau du CSESS
Président de la commission ad hoc du Bureau
sur plan ESS de sortie de crise



Christophe ITIER

Haut-Commissaire à l'ESS et à l'IS
Président du CSESS

Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire

Ministère de la transition écologique et solidaire
Hotel de Roquelaure
244 Boulevard Saint Germain
75007 PARIS

Contact : sg-csess@ecologique-solidaire.gouv.fr